



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 136 - 16.12.2021

En exercice ...28  
Présents .....23  
Votants .....28  
Abstention .....0

PÔLE SERVICES À LA POPULATION  
17. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT  
SÉJOURS ADOLESCENTS  
Séjour adolescents 2022 – Modifications

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le 16 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS,

**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

**Les Portes en Ré :** M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE,

**Rivedoux Plage :** M. Marc CHAIGNE,

**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Jérôme DUMOULIN (donne pouvoir à Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrick SALEZ), M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Marc CHAIGNE), M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU), Mme Anne PAWLAK (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

**Secrétaire de séance : Patrick SALEZ.**

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021136-DE  
Reçu le 20/12/2021



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

### DÉLIBÉRATION

N° 136 - 16.12.2021

En exercice ...28  
Présents .....23  
Votants .....28  
Abstention .....0

### PÔLE SERVICES À LA POPULATION 17. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT SÉJOURS ADOLESCENTS Séjour adolescents 2022 – Modifications

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-9,*

*Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 3,*

*Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5.3 relatif aux actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, enterinés par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5.3 relatif à l'organisation et le financement de séjours en faveur des adolescents (6<sup>ème</sup> à la terminale) dans le cadre des programmes d'actions coordonnés par la Communauté de communes de l'Ile de Ré,*

*Vu la délibération n°100 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Ile de Ré en date du 30 septembre 2021,*

*Vu l'avis de la Commission Services à la population en date du 2 décembre 2021,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2021,*

Considérant l'intérêt de prévoir un séjour hiver de substitution, en raison du risque de ne pouvoir maintenir le séjour au gîte du Bracas situé à La Pierre St Martin, du fait de sa mise en vente ;

Considérant la faible disponibilité d'hébergements collectifs sur cette période de vacances, il est nécessaire de modifier le premier paragraphe de la délibération n°100 du 30 septembre 2021 comme suit :

- « Considérant qu'il y a intérêt à proposer des actions de loisirs aux jeunes, la Communauté de communes de l'Ile de Ré envisage l'organisation d'un séjour de 7 jours et 6 nuits, à la montagne, en faveur d'adolescents de 12 à 17 ans, au cours des vacances scolaires d'hiver 2021 pour la zone A. » ;

Considérant que les autres modalités de la délibération n°100 du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 restent inchangées ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021136-DE  
Reçu le 20/12/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

**DÉLIBÉRATION**

N° 136 - 16.12.2021

En exercice ...28  
Présents .....23  
Votants .....28  
Abstention .....0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION  
17. ENFANCE-JEUNESSE-SPORT  
SÉJOURS ADOLESCENTS  
Séjour adolescents 2022 – Modifications**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de modifier le premier paragraphe de la délibération n°100 du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 comme suit :
  - « Considérant qu'il y a intérêt à proposer des actions de loisirs aux jeunes, la Communauté de communes de l'Ile de Ré envisage l'organisation d'un séjour de 7 jours et 6 nuits, à la montagne, en faveur d'adolescents de 12 à 17 ans, au cours des vacances scolaires d'hiver 2021 pour la zone A. » ,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : 21.12.2021

Le Président de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, Lionel QUILLET

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20211216-D2021136-DE  
Reçu le 20/12/2021